

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION 2017



Le Stagiaire

Conformément à l'article 2 de la loi N° 82-1091 du 23 Décembre 1982 modifiée, relative à la Formation Professionnelle des artisans, toute personne qui demande son immatriculation au Répertoire des Métiers doit avoir suivi au préalable un Stage de Préparation à l'Installation organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

En conséquence,

Je soussigné(e)

Pour les femmes mariées indiquer le nom de jeune fille

Né(e) le à

Adresse de correspondance

Téléphone

Je soussigné(e)

(accompagnateur : conjoint marié ou pacsé, concubin, associé, autre ...)

Pour les femmes mariées indiquer le nom de jeune fille

Né(e) le à

Adresse de correspondance

Téléphone

Souhaitant exercer l'activité de à

M'engage à suivre avant cette date une des sessions organisées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en répondant favorablement aux convocations qui me seront adressées

DATES RETENUES : du au

Je joins à la présente inscription un chèque de 193,00 Euros (libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal) auquel j'ajoute éventuellement la même somme de **193,00 Euros** par personne accompagnatrice, sauf pour les conjoints mariés ou pacsés.

Dans le cas d'une demande de prise en charge financière, un chèque de caution devra nous être fourni.

→ A RETOURNER A

CMA du Cantal
45 avenue de la République
CS 9511
15005 AURILLAC CEDEX
Contact : Monique DELPUECH
monique.delpuech@cma-cantal.fr

